

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 décembre 2018

Présents : M. Laurent DUCHATEAU – Mme Isabelle PERRON-BEAUCLAIR - M. Pascal LAMOTTE – Mme Lydie CRESPIAN – M Christophe MORLET - Mme Adeline POILVET – M Bruno LOUIS - M Philippe GARRIC– M Jean-Claude MÉLLARÉ - M Geoffrey GOETHALS

Absents excusés : Mme Joëlle LE MOULEC donne pouvoir à M Jean-Claude MÉLLARÉ
Mme LEMAIRE Séverine

Absents non excusés : Mme. Alexia LEROY – M Thierry PAIMPOL

Secrétaire de séance : M Geoffrey GOETHALS

Début de la séance 20h.

Le Compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Budget communal :

Afin de clôturer l'exercice 2018 sans anomalies budgétaires il est nécessaire de procéder à quelques réajustements :

Chapitre 11 : 6 200 € répartis de la façon suivante :

- 2000 € au chapitre 022 / + 2000 € au compte 66111
- 4200 € au chapitre 022 / + 4200 € au compte 5248

Imputation erronée pour les comptes 1331 et 1332

- - 793.81€ chapitre **13** au compte 1331 / + 793.81€ chapitre **13** au compte 1341
- - 2854€ chapitre **13** au compte 1332 / +2854€ chapitre **13** au compte 1342

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

TARIF CANTINE ENFANTS DE SAINT-PHILBERT-SUR-BOISSEY

La commune de Saint-Philbert-sur-Boissey a dénoncé en septembre dernier la convention cantine qui la liait à Boissey-le-Châtel.

A compter du 1^{er} septembre 2018 le tarif du repas de cantine pour les enfants de Saint-Philbert-sur-Boissey est de 4.55€.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

ADHESION AU SMABI

Lors de la séance du 26 septembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Roumois Seine a validé le projet de périmètre du syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de l'Iton(SMABI)

Après notification, celui-ci demande au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser la communauté de communes à adhérer au SMABI.

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

CREATION COMMUNE NOUVELLE « LE PERREY »

Par délibération concordantes, les communes de Fourmetot, Saint-Ouen-des-Champ et Saint-Thurien ont exprimé leur volonté de créer une commune nouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2019. Ces trois communes appartiennent à deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts. Les communes de Saint-Ouen-des-Champs et Saint-Thurien sont membres de la communauté de communes Roumois Seine et la commune de Fourmetot est membre de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle. Les trois conseils municipaux ont exprimé, par délibérations prises les 7 et 8 novembre 2018, leur souhait que la commune nouvelle soit rattachée à la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle. Conformément aux dispositions du II de l'article L.2113-5 du code général des collectivités territoriales, ce projet de rattachement est soumis, pour avis aux organes délibérants des communautés de communes concernées.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

Vote pour : 8

Vote contre : 1

Abstention : 2

QUESTIONS DIVERSES :

- Communauté de communes Roumois Seine :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 16 communes de la communauté de communes de Roumois Seine quittent l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 20 décembre prochain.

- Compteur LINKY :

Un administré a envoyé en Mairie un courrier demandant la position de la Mairie quant à la pose des compteurs LINKY.

Monsieur le Maire et quelques conseillers exposent les différentes remarques sur les compteurs LINKY. La municipalité n'émet pas d'opposition de principe laissant le choix aux abonnés.

- Lutte contre les nuisibles :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis pour résoudre les problèmes de salubrité et nuisances causés par les pigeons, ceux-ci relevant de l'article L 211-4 et L211-5 et étant sans statut particuliers peuvent être tués sans le droit de se l'approprier.

Le devis est assez élevé, Monsieur GARRIC propose de consulter une autre société.

- Ecole :

Suite au PPMS et simulation intrusion à l'école, le problème de la communication entre les bâtiments a été soulevée.

Monsieur le Maire présente un devis au conseil municipal, avec une proposition technique qui permettrait de relier tous les bâtiments en communication interne grâce à un standard. Le devis paraît élevé pour les membres du conseil qui n'approuve pas.

Fin de la séance 21h15